

**E 6306**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 juin 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 juin 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre de la Cour des  
comptes





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 juin 2011  
(OR. en)**

**10438/11**

**INST 265  
CMPT 13**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la  
Cour des comptes

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,

paragraphe 5,

vu la proposition du gouvernement suédois,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du [...] 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Lars HEIKENSTEN, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission prenant effet le 15 mai 2011.
- (2) Il y a lieu dès lors de procéder au remplacement de M. Lars HEIKENSTEN pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. H.G. WESSBERG est nommé membre de la Cour des comptes pour la durée du mandat de M. Lars HEIKENSTEIN restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 28 février 2012.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---